

Les trois voies de couverture, et laquelle est la vôtre

Presque tout le monde se croit couvert. La différence entre les trois voies se voit aux urgences, et c'est le pire jour pour la découvrir.

1 · Les papiers à réunir d'abord

Réunissez tout avant de commencer. Presque chaque étape de ce guide s'arrête sur un seul document manquant, et repartir de zéro coûte plus cher qu'attendre un jour.

- Votre carte européenne d'assurance maladie en cours de validité, si vous venez de l'Union européenne, d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège ou de Suisse. Regardez la date : elle expire sans prévenir.
- Si vous êtes retraité d'un autre État de l'Union, le formulaire S1 de votre pays et le récépissé de son enregistrement en Espagne.
- Si vous venez de hors Union, votre police d'assurance privée avec ses garanties et ses exclusions, dans une langue que vous pouvez montrer.
- L'attestation de padrón, si vous en avez une : c'est la porte de la carte sanitaire régionale.
- La liste de vos médicaments par principe actif, pas seulement par marque : les marques changent d'un pays à l'autre.

2 · L'ordre des démarches

- 1 Cherchez par quelle voie vous êtes couvert AUJOURD'HUI, et écrivez-le. Elles sont trois et ne se mélangent pas : la carte européenne pour un séjour temporaire, le S1 pour les retraités de l'Union, ou l'assurance privée.
- 2 Si vous avez la carte européenne, vérifiez qu'elle couvre ce que vous croyez. Elle est prévue pour les soins devenus nécessaires pendant un séjour temporaire, pas pour venir se faire soigner.
- 3 Si vous êtes retraité d'un État de l'Union, demandez le S1 à votre pays et faites-le enregistrer ici : c'est ce qui vous ouvre l'accès comme assuré.
- 4 Si aucune des deux ne convient, regardez la convention spéciale avec la sécurité sociale espagnole ou une assurance privée, et comparez ce que chacune exclut.
- 5 La voie établie, demandez la carte de votre région et choisissez un centre de santé avant d'en avoir besoin.

3 · Les erreurs que nous voyons revenir

- Confondre la carte européenne avec une couverture complète. Elle couvre les soins devenus nécessaires pendant un séjour temporaire, selon l'appréciation médicale.

- Laisser la carte européenne expirer sans s'en rendre compte. Personne ne prévient, et on le découvre au comptoir des urgences.
- Croire qu'avoir une maison ici ouvre droit à la santé publique. Ce qui ouvre droit, c'est votre situation, pas votre acte.
- Acheter une assurance privée sans lire les exclusions pour affection préexistante. C'est là que tombent la plupart des sinistres.
- Demander la carte régionale sans être inscrit au padrón. C'est la condition préalable, et on l'apprend dans la file.

4 · Où vous le vérifiez vous-même

Pages officielles, vérifiées le 22/09/2026. L'administration change ses écrans sans prévenir : si quelque chose ne colle pas, c'est la source officielle qui fait foi, pas ce guide.

- **Comisión Europea, Tarjeta Sanitaria Europea**
<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=559&langId=es>
- **Seguridad Social (INSS), prestaciones y convenio especial**
<https://www.seg-social.es/wps/portal/wss/internet/Inicio/>
- **Conselleria de Sanitat, Generalitat Valenciana**
<https://www.san.gva.es/>
- **Tu Europa, derechos de los ciudadanos de la UE**
https://europa.eu/youreurope/citizens/travel/carry/animal-plant/index_es.htm

Si vous préférez que nous le fassions

89 € l'étude : ce qui vous couvre ici aujourd'hui et quel papier vous manque
190 € le dossier de la convention spéciale ou du S1, déposé

Nous ne sommes ni médecins ni courtiers, et nous ne vendons pas de contrats : nous ne touchons de commission d'aucun assureur. Si votre solution est une assurance privée, nous vous le dirons sans vous le facturer. Celui qui reconnaît le droit, c'est l'INSS ou votre service régional de santé.

Une question ? Un message suffit

Écrivez-nous sur WhatsApp au **+34 613 13 87 84** (wa.me/34613138784) et une personne vous répond. Demander ne coûte rien et n'engage à rien.

Guide d'information, ni conseil juridique ni conseil fiscal. contact@holaowners.com · holaowners.com